



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : A. Evain
Poste:

2011-CG-6-3369

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE CHATOU, FOURQUEUX,
HOUILLES, LA QUEUE-LEZ-YVELINES, LIMAY ET VERNOUILLET.
MODIFICATION DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE BAILLY**

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Aménagement et Développement urbain
Programme :	Contrats départementaux

Données financières (en euros)	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	9 200 000	740 000
Montant déjà engagé	5 939 904	391 200
Montant disponible	3 260 096	348 800
Montant réservé pour ce rapport	2 715 000	-

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013	2014
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	2 715 000	-	122 701	2 337 299	255 000

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en oeuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département, soit 104 communes et 15 EPCI à fiscalité propre.

Les communes de Chatou, Fourqueux, Houilles, la Queue-lez-Yvelines, Limay et Vernouillet ont sollicité le Conseil Général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent entre 390 000 € et 525 000 € de subvention par collectivité.

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de CHATOU			X	X	
Contrat de FOURQUEUX			X	X	X
Contrat de HOUILLES		X	X		X
Contrat de LA QUEUE-LEZ-YVELINES		X			X
Contrat de LIMAY			X		X
Contrat de VERNOUILLET				X	X

CHATOU

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE
Canton de CHATOU

30 439 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 508 hectares.

Localisation de la collectivité : Chatou est situé à 10 km à l'ouest de Paris en limite du département des Hauts-de-Seine. Le territoire communal se trouve dans une boucle de la Seine et est traversé d'est en ouest par la RD 186 (avenue du Maréchal Foch), qui relie Saint Germain en Laye au département des Hauts-de-Seine par le pont de Chatou. La RD 321 qui relie Carrières-sur-Seine au nord à Croissy-sur-Seine au sud traverse également la commune. Chatou est desservi par la gare « Chatou-Croissy » sur la ligne A du RER.

SDADEY : La commune de Chatou fait partie du pôle structurant de Sartrouville en tant qu'entité secondaire.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de communes de la Boucle de la Seine

Evolution de la population 1999-2008 : + 5 % (pop. RGP 99 : 28 889 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : -3%.

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 32 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2013, avec une programmation de 630 logements, dont 51% en locatif social.

EPFY : Une convention d'action foncière d'une durée de deux ans (CA 01/07/10) a été conclue avec la commune pour la réalisation d'un projet urbain à vocation d'habitat. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 3 000 000 d'euros.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 9 novembre 2006. Ses objectifs sont les suivants :

- créer les conditions de renouvellement de la population en permettant l'augmentation du parc de logement et en renforçant la mixité sociale dans l'habitat ;
- affirmer le potentiel économique de la ville en pérennisant les sites d'activités existants, les petites activités commerciales et artisanales implantées dans les quartiers d'habitat et en consolidant l'armature commerciale ;
- adapter l'offre en équipements publics en veillant à prendre en compte la dimension intercommunale (renforcer les équipements liés à la petite enfance et restructurer les équipements sportifs) ;
- conforter les pôles structurants (centre-ville et pôles commerciaux secondaires), requalifier le boulevard de la République, relier les quartiers par des circulations douces, prendre en compte les espaces à valoriser ;
- préserver le patrimoine bâti (conserver la diversité du bâti) et le patrimoine paysager, compléter la trame verte et retrouver le Fleuve.

Les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle de la Seine, définis le 18 mars 2009, sont les suivants :

- garantir une croissance équilibrée du territoire visant notamment à la mixité sociale,
- faciliter les déplacements pour améliorer l'accessibilité dans le respect des principes attachés au développement durable,
- créer les conditions à l'accueil d'activités nouvelles et améliorer le taux d'emploi,
- mettre en œuvre un réseau maillé d'espaces verts et de promenades,
- garantir le maintien du parc urbain,
- créer les conditions les plus favorables au maintien de l'activité agricole,
- protéger l'environnement, prévenir les risques naturels et technologiques et lutter contre les nuisances de toute nature,
- mettre en œuvre les principes du SCOT dans le respect des spécificités locales.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, souhaite notamment veiller à l'intégration des grands équipements et anticiper l'évolution de la demande, en particulier dans les domaines culturel, de la petite enfance et sportif.

Il est à noter que la commune de Chatou n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers.

Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

Cf illustrations en annexe

La commune souhaite créer un espace d'envergure (3 250 m² à terme) en construisant, en extension de la médiathèque existante, un édifice qui abritera un conservatoire de musique et de danse, un espace jeune et un pôle associatif. Le conservatoire de musique et de danse occupe actuellement des locaux inadaptés et dispersés. L'espace jeune constituera une nouvelle structure. La concentration d'équipements différents sur un même site permettra de proposer des activités autonomes et transversales, d'une part, et favorisera les échanges, intergénérationnels notamment, d'autre part.

La construction nouvelle viendra s'adosser à la médiathèque et communiquera directement avec celle-ci par un vaste hall commun au rez-de-chaussée que l'ouverture de certaines baies dans la façade existante rendra accessible. Le hall, recouvert d'une verrière sera traversant et permettra de relier la rue de la République sur laquelle se situera l'accès principal à la rue Paul Painlevé (accès de service). Cette construction, d'une architecture contemporaine et fonctionnelle en continuité de celle mise en œuvre pour la médiathèque, se développera sur 3 niveaux. Les différentes parties du programme sont identifiables par leur volumétrie qui se détache en porte à faux ou par un redent ou encore qui est mise en valeur par un traitement de façade différencié. Les matériaux de parement mis en œuvre, y compris sur les toitures terrasses visibles, (pierre agrafée, béton, vitrages,...) visent à intégrer l'existant et le neuf dans une même cohérence.

Le bâtiment, de par son enveloppe performante et la gestion de l'énergie, vise un niveau de performance énergétique de type BBC (Bâtiment Basse Consommation). Dans cet objectif, un soin particulier sera tout d'abord apporté à l'enveloppe du bâti dans son orientation et la disposition des baies vitrées et par la mise en œuvre de techniques éprouvées (isolation par l'extérieur, châssis à rupture de ponts thermiques, vitrages performants, ventilation double flux...). Selon la fréquentation des locaux, le chauffage sera assuré par des planchers chauffants ou par une pompe à chaleur air/air régulés via une gestion technique centralisée.

1- Construction d'un conservatoire de musique et de danse

Le conservatoire de musique et de danse représente l'équipement le plus important en terme de surface et le seul à occuper les niveaux supérieurs du bâtiment. Au rez-de-chaussée, en face de l'accès principal, se trouvera un auditorium de 150 places sur une double hauteur. Le premier étage regroupera la plupart des salles d'enseignement artistiques. 9 d'entre elles, situées du côté de la rue Paul Painlevé seront dédiées à la pratique musicale. 3 autres, plus vastes et regroupées dans l'aile sud du bâtiment, seront réservées à la danse et aux arts dramatiques. Le dernier niveau, ne se développant pas sur plus d'un quart de la surface du second, accueillera 5 petites salles d'enseignement musical ainsi que l'ensemble des locaux administratifs.

Montant des travaux HT, en euros	3 835 589
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

2- Construction d'un espace jeune

L'espace jeune se situera au rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue de la République. Il disposera d'un espace ouvert de convivialité composé d'un bar et d'un espace multimédia permettant l'agencement d'une dizaine de postes en accès libre que jouxtera l'espace « Information Jeunesse ». Une vaste salle polyvalente comportant un petit espace scénique sera mise à disposition de ce public pour tout type d'évènements (concerts, débats,...). Enfin, l'équipement sera complété d'une salle de réunion et de deux bureaux administratifs.

Montant des travaux HT, en euros	786 788
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	500 000

3- Construction d'un pôle associatif

Cet espace, situé entre l'auditorium et l'espace jeune précités, a vocation à être un lieu d'échange et de rencontre destiné au milieu associatif au sein de ce pôle culturel. A ce titre, il est composé d'une vaste salle polyvalente de 70 m² pouvant accueillir des réunions mais aussi des expositions et des évènements festifs. Une cuisine et un local de rangement compléteront l'équipement.

Montant des travaux HT, en euros	295 045
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	100 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	18 octobre 2011
Délibération du Conseil Municipal	30 mars 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de CHATOU sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Construction d'un conservatoire de musique et de danse	3 835 589	900 000	30%	270 000	2012
2. Construction d'un espace jeune	786 788	500 000	30%	150 000	2012
3. Construction d'un pôle associatif	295 045	100 000	30%	30 000	2012
TOTAUX	4 917 422	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	9 %
Contrat régional (opérations 2 et 3)	420 000	8 %
Subvention spécifique régionale (opération 1)	914 693	19 %
Financement communal	3 132 729	64 %
Total des participations	4 917 422	100%

3^{ème} CONTRAT DEPARTEMENTAL

FOURQUEUX

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE
Canton du PECQ

4 398 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 367 hectares.

Localisation de la collectivité : Située à 20 kilomètres environ au nord-ouest de Paris, aux limites de la frange urbaine dense du département, Fourqueux, ville essentiellement résidentielle, est limitrophe de cinq communes avec lesquelles elle constitue un tissu urbain continu. Une partie de son territoire constitue la forêt domaniale de Marly. La proximité du réseau autoroutier (A 13 et A 14) et de grandes infrastructures routières confèrent à la commune une bonne accessibilité. Elle est desservie par la RD 98 et la RD 113 qui permet, par ailleurs, un accès rapide aux RN 184 et 186. Enfin, des lignes de bus permettent de relier la commune de Fourqueux à la gare du RER A de Saint-Germain-en-Laye. L'urbanisation importante des années 1960 à 1990 jusqu'en limite des communes de Saint-Germain-en-Laye et Mareil-Marly confère à Fourqueux deux centralités : le vieux village autour de l'église et du château et le quartier de la Grille avec ses équipements et commerces récents.

SDADEY : La commune de Fourqueux fait partie du pôle structurant de Saint Germain en Laye en tant que couronne urbaine.

Evolution de la population depuis 1999-2008 : + 8 % (pop. RGP 99 : 4 253 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : -4%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 16 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 120 logements, dont 50% en locatif social.

EPFY : Une convention de veille et de maîtrise foncière d'une durée de trois ans (CA 15/05/07) a été conclue avec la commune pour la réalisation d'un programme d'habitat. Le montant de l'engagement financier maximal s'élevait à 6 M€ et a permis l'engagement d'un projet d'ensemble opérationnel.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 18 octobre 2010. Ses objectifs sont les suivants :

- améliorer les équilibres socio économiques du territoire en tirant parti des possibilités offertes en matière d'extension et de mutation du bâti, dans le respect des formes urbaines existantes et en contrepartie d'un effort réaffirmé en faveur de la protection et de la valorisation des zones naturelles, du paysage, du patrimoine et du cadre de vie ;
- dynamiser le cœur de village en confortant les deux pôles de centralité de la commune par le renforcement de l'offre d'équipement et de service;
- redéfinir le partage des espaces publics pour favoriser le développement de nouvelles pratiques de mobilité mieux adaptées à l'échelle du territoire et mieux ancrées dans la réalité de son fonctionnement quotidien.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, poursuit sa politique de confortement de la qualité de l'offre de service et souhaite accompagner son projet de cœur de village par la réalisation d'espaces publics de qualité. L'opération cœur de village va permettre la création de 55 logements sociaux et de 25 logements en accession, de 500 m² de commerces et services et l'aménagement d'un nouveau parc public. De par leur situation et leur contenu, les opérations du contrat accompagnent la structuration de ce nouvel éco-quartier.

Il est à noter que la commune de Fourqueux n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

Cf illustrations en annexe

Le centre socioculturel ESPACE (Espace social Permanent Artistique Culturel Educatif) est le principal équipement communal. Situé dans le centre historique le long de la rue principale, il constitue le cœur social et culturel de la commune. Il abrite un centre social, une salle de spectacle polyvalente, une école de musique, des locaux associatifs, un centre de loisirs et une bibliothèque. Le bâtiment est une juxtaposition d'extensions successives aux architectures différentes dont résulte une incohérence des circulations. Par ailleurs, certaines activités se déroulent dans des locaux qui ne correspondent plus aux besoins actuels.

Le projet prévoit de remédier à ces dysfonctionnements par la restructuration et l'extension partielle du bâti. Il prévoit également une mise aux normes de sécurité (redimensionnement des accès en fonction de l'effectif du public) et une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (cheminement d'accès à l'équipement et mise en place d'un ascenseur et d'un élévateur extérieur). Enfin, de nombreux travaux seront mis en œuvre dans un objectif d'économie d'énergie : remplacement de la chaudière par un matériel haut rendement couplé à un système de ventilation à double flux, renforcement de l'isolation thermique, éclairage combiné à des détecteurs de présence,...

1- Rénovation du centre socioculturel

Les circulations horizontales ne desservant pas toutes les salles qui, de fait, communiquent les unes avec les autres pour permettre le passage, il est prévu de créer une circulation en extension le long de la façade arrière afin de permettre une autonomie à chacun des locaux. Cet aménagement sera complété par la création, également en extension, d'une circulation verticale (escalier et ascenseur) recentrée permettant de desservir les 2 autres niveaux existants.

Le hall d'entrée sera restructuré afin de valoriser son aspect traversant reliant la place basse dite du marché, côté rue, à la placette arrière. Autour de cet espace seront regroupés les bureaux et services communs aux différentes activités. Enfin, l'espace jeune sera agrandi et déplacé pour assurer plus d'autonomie et d'isolement par rapport aux autres activités. Une nouvelle circulation verticale, également créée en extension, permettra d'en assurer l'accessibilité.

Montant des travaux HT, en euros	2 203 650
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	400 000

2- Rénovation de la bibliothèque

La bibliothèque d'une superficie d'environ 100 m², se trouve actuellement le long de la rue principale et est accessible par la place basse. Aucune accroche architecturale ne permet sa lisibilité dans la ville.

Le projet prévoit d'inscrire la bibliothèque dans le paysage urbain par sa relocalisation à l'extrémité du bâtiment dans l'objectif de créer une articulation entre cet équipement majeur qu'est le centre socioculturel ESPACE et le projet d'urbanisation du cœur de ville à l'étude. La création d'une extension en arrondi vise à guider le public vers l'entrée de la bibliothèque et la restructuration des espaces intérieurs permettra de porter sa superficie à 370 m² environ. Ces aménagements permettront de dégager des espaces identifiés pour les consultations de périodiques, les salles de lecture enfants et adultes et le nouvel espace multimédia.

Montant des travaux HT, en euros	701 725
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	300 000

3- Aménagement du cœur de village et des abords du centre socioculturel

Dans le cadre de l'urbanisation d'un îlot en cœur de ville, séparé par un carrefour des équipements précités, à vocation d'éco-quartier, la commune a mené une réflexion sur l'aménagement des espaces publics. Si cette étude porte sur un vaste périmètre (de la place de la mairie jusqu'à la rue Carnot pour la rue du maréchal Foch qui constitue la rue principale du bourg et la rue aux Oies le long du nouveau quartier), seul l'aménagement de la rue du maréchal Foch au droit de ce nouvel éco-quartier et des abords du centre socioculturel à réhabiliter fait l'objet de cette 3^{ème} opération du contrat. L'objectif est de valoriser ce cœur de ville qui va, par ailleurs, subir une importante mutation en aménageant une zone 20, dite zone de rencontre. Aussi, des pistes cyclables seront systématiquement aménagées et des amorces seront créées sur les voies perpendiculaires afin de former un maillage sur la ville. L'ensemble des enrobés utilisés seront dits « tièdes » pour répondre à une démarche de développement durable.

Le projet prévoit de traiter :

- les abords de la rue du maréchal Foch :

De part et d'autre de la voie seront aménagées des pistes cyclables qu'un revêtement bitumeux de couleur et une bordure en légère surépaisseur sépareront de la bande roulante pour les véhicules. Les circulations piétonnes seront réalisées en béton désactivé sur les trottoirs et matérialisées par des dalles de granit sur les 5 traversées prévues en face des habitations du nouveau quartier. Enfin, des plantations d'arbres palissés sépareront le trottoir du stationnement longitudinal.

- le carrefour et ses abords séparant le nouveau quartier et le centre socioculturel :

Le carrefour sera élargi permettant un accès aisé aux autocars vers le centre socioculturel et s'ouvrira sur une place urbaine marquant l'entrée du nouveau quartier. Le centre socioculturel est entouré d'une voie de circulation bordée de stationnements qui seront restructurés pour en augmenter le nombre, permettre le stationnement des autocars et aménager des places pour les personnes à mobilité réduite. La place du marché qui se développe le long de la rue du Maréchal Foch et sur laquelle s'ouvre l'espace socioculturel sera redessinée et le rideau d'arbres bordant la voie sera supprimé pour valoriser l'entrée du centre socioculturel.

Montant des travaux HT, en euros	859 460
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	800 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	21 octobre 2011
Délibération du Conseil Municipal	27 juin 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de FOURQUEUX sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Rénovation du centre socioculturel	2 203 650	400 000	30%	120 000	2012
2- Rénovation de la bibliothèque	701 725	300 000	30%	90 000	2012
3- Aménagement du cœur de village et des abords du centre socioculturel	859 460	800 000	30%	240 000	2013
TOTAUX	3 764 835	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	12 %
Contrat régional (3 opérations)	1 050 000	28 %
Financement communal	2 264 835	60 %
Total des participations	3 764 835	100%

3^{ème} CONTRAT DEPARTEMENTAL

HUILLES

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE
Canton de HUILLES

31 190 habitants

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 443 hectares.

Localisation de la collectivité : Située à 7 kilomètres environ au nord-ouest de Paris, en limite du département des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise, la commune de Houilles se trouve dans une boucle de la Seine. Elle est desservie par la RD 308 qui relie Paris à Poissy et par la RD 311 qui relie Houilles à Saint-Germain-en-Laye. La gare de Houilles - Carrières-sur-Seine est le point de jonction de la ligne SNCF de Paris Saint-Lazare et de celle du RER A venant de la Défense constituant ainsi la gare de correspondance pour les usagers du bassin mantois, dans l'attente de la mise en service d'EOLE.

SDADEY : La commune de Houilles fait partie du pôle structurant de Sartrouville en tant qu'entité secondaire.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de communes de la Boucle de la Seine

Evolution de la population depuis 1999-2008 : + 3 % (pop. RGP 99 : 30 163 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : -5%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 58 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2012, avec une programmation de 952 logements, dont 35% en locatif social.

EPFY : Une convention foncière d'une durée de deux ans (CA 20/10/11) a été conclue avec la commune pour la réalisation de programmes d'habitat. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 3 M€.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 24 septembre 1999 et modifié en 2003, 2006 et 2010.

Les principaux objectifs du POS sont les suivants :

- encadrer le développement communal de manière à préserver le cadre de vie ;
- dynamiser et favoriser le développement économique de la commune ;
- préserver et mettre en valeur le patrimoine d'intérêt local.

Les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle de la Seine, définis le 18 mars 2009, sont les suivants :

- garantir une croissance équilibrée du territoire visant notamment à la mixité sociale,
- faciliter les déplacements pour améliorer l'accessibilité dans le respect des principes attachés au développement durable,
- créer les conditions pour l'accueil d'activités nouvelles et améliorer le taux d'emploi,
- mettre en œuvre un réseau maillé d'espaces verts et de promenades,
- garantir le maintien du parc urbain,
- créer les conditions les plus favorables au maintien de l'activité agricole,
- protéger l'environnement, prévenir les risques naturels et technologiques et lutter contre les nuisances de toute nature,
- mettre en œuvre les principes du SCOT dans le respect des spécificités locales.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, poursuit sa politique de confortement de l'offre de service par la réhabilitation et l'adaptation des équipements existants.

Il est à noter que la commune de Houilles n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers.

Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

1- Construction du centre technique municipal

Cf illustrations en annexe

Les services techniques de la commune sont actuellement dispersés sur 4 sites différents dont un, situé en centre-ville à proximité de la mairie, accueille également le pôle administratif de ces services. Le projet prévoit de regrouper l'ensemble des corps d'état techniques sur un site unique et adapté, à l'écart du centre-ville.

Le terrain destiné à accueillir le centre technique est aujourd'hui une friche industrielle située dans un environnement mixte constitué d'habitat pavillonnaire et de locaux d'activité. Il est prévu de démolir les bâtiments existants (à

l'exception d'une annexe en fond de parcelle qui sera réhabilitée) pour construire un volume simple (4 niveaux dont un sous-sol sur une base de 1 000 m² au sol) adapté aux usages de l'ouvrage. Le sous-sol et le dernier niveau accueilleront principalement des zones de stockage (un monte-charge extérieur sera installé) tandis que les bureaux et les ateliers se partageront les deux niveaux intermédiaires où la mise en place de mezzanines permettra de dégager une double hauteur pour certains ateliers. L'enveloppe du bâti sera réalisée pour partie en béton et pour partie en structure métallique doublée par une peau en acier nervuré.

Entre ce bâtiment principal, implanté le long de la rue de l'Yser et l'annexe de stockage en fond de parcelle, la cour accueillera des box répartis autour d'une vaste aire de déchargement. Les limites de propriété seront plantées d'arbres de hautes tiges et d'arbustes.

Montant des travaux HT, en euros	2 500 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

2- Extension de l'école maternelle Léon Frapié

Cf illustrations en annexe

L'école maternelle Léon Frapié est une école de quartier composée de 4 classes, d'une cantine, d'une salle de jeux et d'un dortoir. Si l'effectif global est relativement stable, de plus en plus d'élèves déjeunent à la cantine et utilisent donc le dortoir qui s'avèrent aujourd'hui tous deux insuffisants. Par ailleurs, l'office, logé dans un local de 20 m², nécessite une mise aux normes.

Le projet prévoit une extension de 100 m² à l'arrière du bâtiment qui permettra l'aménagement d'un nouveau réfectoire et d'un dortoir. L'office sera entièrement restructuré et étendu sur l'espace laissé vacant de l'ancien réfectoire afin de séparer le circuit sale du circuit propre. A la place de l'ancien dortoir sera aménagée une bibliothèque. Enfin, cette restructuration permettra l'installation d'un WC adapté aux personnes à mobilité réduite.

Pour une rapidité de mise en œuvre liée à un chantier en site occupé et aux difficultés d'accès à la zone de travaux, une structure industrialisée et un parement en bois ont été prévus .

Montant des travaux HT, en euros	300 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	168 757

3- Construction d'un court de tennis communal

Cf illustrations en annexe

Une parcelle traversante située entre la rue Ledru Rollin et la rue de la Concorde accueille deux courts de tennis couverts qui occupent 2/3 de sa surface. La demande croissante de créneaux horaires a contraint la municipalité à autoriser la pratique de ce sport dans certains gymnases au détriment d'autres activités.

La construction d'un nouveau court de tennis couvert est prévue sur l'espace résiduel existant qui offre les dimensions nécessaires. Le bâtiment se développera sur 680 m². Il sera recouvert d'un bardage translucide blanc porté par une charpente en lamellé collé et présentera un soubassement opaque. L'aménagement d'un accès pompier jusqu'aux courts existants est prévu depuis la rue de la Concorde. Enfin, des arbres seront plantés, sur la parcelle, le long de cette voie.

Montant des travaux HT, en euros	372 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	202 490

4- Réhabilitation de la toiture d'un bâtiment communal

La Direction de l'Enseignement, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (DISJEE) occupe le bâtiment des anciens bains-douches municipaux datant de 1924 et situé dans le parc Charles de Gaulle entre l'Hôtel de Ville et la gare. Ce bâtiment, vétuste, présente notamment une charpente d'origine qui montre de nombreux signes de faiblesse structurelle ayant un impact sur la dégradation des murs périphériques.

Bien que les locaux s'avèrent inadaptés aux services de la DISJEE dont le déménagement est programmé (objet de la dernière opération du contrat), la municipalité souhaite intervenir rapidement pour éviter des dégâts supplémentaires sur ce bâtiment qui aura vocation, à terme, à accueillir une structure d'accueil pour les jeunes enfants. Le projet prévoit donc une réhabilitation de la charpente à l'identique.

Montant des travaux HT, en euros	122 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	60 000

5- Aménagement de nouveaux locaux administratifs

Le bâtiment des bains-douches municipaux occupés par la Direction de l'Enseignement, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (DISJEE) s'avérant aujourd'hui inadapté, la commune souhaite déménager ses services dans les locaux de l'ancien commissariat de la ville, désaffectés depuis deux ans. Ces derniers, logés dans un bâtiment de 300 m² de 2 niveaux sur un sous-sol et d'une annexe de 60 m² situés en centre-ville, nécessitent une réhabilitation ainsi qu'une mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la mise en place d'un ascenseur extérieur et d'une rampe d'accès au droit de la façade sur rue. La restructuration intérieure consistera à supprimer et déplacer certaines cloisons afin de dégager une zone d'accueil du public au rez-de-chaussée. Les bureaux du personnel seront répartis sur le reste du rez-de-chaussée, au 1^{er} niveau et dans l'annexe. Le sous-sol, quant à lui, accueillera une salle de réunion dans sa partie éclairée et une salle d'archive. Enfin, il est prévu d'isoler le bâti par l'extérieur.

Montant des travaux HT, en euros	300 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	168 753

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	18 octobre 2011
Délibération du Conseil Municipal	29 juin 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de HOUILLES sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Construction du centre technique municipal	2 500 000	900 000	30%	270 000	2012
2. Extension de l'école maternelle Léon Frapié	300 000	168 757	30%	50 627	2012
3. Construction d'un court de tennis communal	372 000	202 490	30%	60 747	2012

4. Réhabilitation de la toiture d'un bâtiment communal	122 000	60 000	30%	18 000	2013
5. Aménagement de nouveaux locaux administratifs	300 000	168 753	30%	50 626	2012
TOTAUX	3 594 000	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	12 %
Contrat régional (opérations 1-2-4-5)	865 159	24 %
Réserve parlementaire	60 000	2 %
Financement communal	2 218 841	62 %
Total des participations	3 594 000	100%

1er CONTRAT DEPARTEMENTAL (après 2 contrats ruraux)

LA QUEUE-LEZ-YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MONTFORT-L'AMAURY

2 110 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 577 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de La Queue-lez-Yvelines se situe au centre du département, à cinq kilomètres de Montfort l'Amaury, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Houdan et à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Versailles. La RD 156 relie le centre-ville à l'accès est de la RN 12 et la gare de Montfort-l'Amaury - Méré. La commune est aussi traversée par la RD 155 qui constitue l'artère principale commerçante et mène à Garancières vers le nord-ouest et à Galluis vers le sud-est, tandis que la RD 199 relie le centre-ville à l'accès ouest de la RN 12 et à la commune de Millemont. Au plan ferroviaire, la gare de Garancières - La Queue, située sur la ligne Paris Montparnasse-Dreux, se trouve à 1,2 km sur la commune de Garancières.

SDADEY : La commune est identifiée en tant que pôle d'appui au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999-2008 : + 13,5 % (pop. RGP 99 : 1 860 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : +13%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 12 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2009, dont les objectifs (programmation de 76 logements, dont 23 à caractère social) ont été atteints.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été adopté le 22 mai 1987. Sa révision a été prescrite en mars 2009. Les grandes orientations du projet de PADD visent à entretenir une croissance démographique modérée, assurer le développement économique du territoire, préserver le cadre de vie, ainsi que sécuriser la traversée du village et améliorer les conditions de déplacement.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Compte tenu de sa croissance démographique, la commune souhaite ajuster l'offre d'équipements publics, en particulier dans le domaine scolaire. Le présent contrat départemental est ainsi entièrement consacré au groupe scolaire de la commune, à travers la construction d'un bâtiment accueillant en sous-sol des locaux d'archives et à l'étage une salle d'enseignement. La création d'un restaurant scolaire au rez-de-chaussée en remplacement d'un bâtiment préfabriqué est financée dans le cadre du CDOR. Enfin, les abords seront réaménagés.

Il est à noter que la commune de la Queue-lez-Yvelines n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

(Cf illustrations en annexe)

Les trois opérations du contrat départemental concernent le groupe scolaire maternel et primaire de la commune. L'école élémentaire, construite vers 1950, accueille 125 élèves répartis en 5 classes, tandis que l'école maternelle, construite en 1999, accueille 80 élèves dans 3 sections. La construction d'un bâtiment de trois niveaux est prévue, comprenant des archives municipales en sous-sol, un restaurant scolaire au rez-de-chaussée (financé hors contrat) et un étage comprenant une salle d'enseignement. Le bâtiment sera implanté en alignement de la rue du président Coty, avec une aile en retour à 45° pour reprendre les alignements de l'école maternelle existante. Par ailleurs, les abords seront réaménagés.

Le bâtiment, d'une surface utile totale de 659 m², vise la très haute performance environnementale, à travers la mise en place d'une isolation par l'extérieur, complétée par un doublage isolant intérieur, ainsi que l'installation de menuiseries extérieures performantes à rupture de pont thermique. Le chauffage sera assuré par une chaudière gaz à condensation. Les locaux ayant des utilisations différentes, il est prévu une gestion technique centralisée, avec un réseau de radiateurs équipés de robinets thermostatiques par niveau, régulé chacun en fonction des besoins et horaires. Des systèmes de ventilation double-flux et simple flux seront installés en fonction de l'usage des locaux.

1- Création de locaux pour les archives municipales

La mairie ne disposant pas de locaux dédiés, le sous-sol du bâtiment à créer (d'une surface utile de 227 m²) sera aménagé pour le stockage des archives. Le sous-sol comprendra également les locaux techniques du bâtiment (chaufferie, rangements et dégagements). Le sous-sol sera desservi par une rampe en façade côté rue et par un escalier permettant un accès direct depuis la cour de service de l'école. En complément, un escalier de service intérieur sera réalisé.

Montant des travaux HT, en euros	621 344
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	621 300

2- Création d'une salle de classe

D'une surface utile de 168 m², l'étage sera traité en retrait, avec une galerie vitrée sur toute la longueur de la façade côté rue. Il comprendra une salle d'enseignement de 88 m² qui sera utilisée pour les primaires, ou en fonction des besoins pour les maternelles et/ou l'accueil périscolaire. Un bloc sanitaire et un local de rangement de 14 m² sont également prévus. L'étage bénéficiera d'un accès indépendant assuré par un escalier extérieur doublé d'un ascenseur, et d'une issue secondaire assurée par un escalier de service intérieur.

Montant des travaux HT, en euros	461 020
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	457 300

3- Réaménagement des abords du nouveau bâtiment scolaire

Le réaménagement des abords du bâtiment scolaire comprendra le raccordement du bâtiment à l'ensemble des réseaux présents sur le site, qui seront remis aux normes. Les cours de récréation seront réaménagées et l'accès pompier légèrement dévié. Un petit amphithéâtre extérieur sera créé ainsi que les accès au nouveau bâtiment, qui prendront en compte les exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La création d'une cour de desserte de la future cantine scolaire est prévue. Une nouvelle clôture sera mise en place. Enfin, le site sera agrémenté par l'aménagement d'aires de jeux, un engazonnement et des plantations. Une cuve de récupération des eaux pluviales sera installée, pour l'arrosage des espaces verts.

Montant des travaux HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	221 400
---	----------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	14/10/2011
Délibération du Conseil Municipal	28/09/2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Création de locaux pour les archives municipales	621 344	621 300	30%	186 390	2012
2- Création d'une salle de classe	461 020	457 300	30%	137 190	2012
3- Réaménagement des abords du nouveau bâtiment scolaire	221 400	221 400	30%	66 420	2012
TOTAUX	1 303 764	1 300 000		390 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	390 000	30 %
Contrat régional	510 436	39 %

Financement communal	403 328	31 %
Total des participations	1 303 764	100 %

6^{ème} CONTRAT DEPARTEMENTAL

LIMAY

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de LIMAY

16 196 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 1 148 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de LIMAY se situe à l'ouest du département sur la rive droite de la Seine en face de Mantes-la-Jolie. Desservie par les RD 983 et 190, elle bénéficie d'un accès facile à l'autoroute A13. La présence d'une gare permet de rejoindre Paris en une heure.

OIN : La commune de LIMAY est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Mantes-la-Jolie en tant qu'entité secondaire.

EPCI : La commune ne fait partie d'aucun établissement intercommunal à fiscalité propre.

Evolution de la population 1999-2008 : + 2,5% (pop. RGP 99 : 15 799 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : - 8%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 53 logements
La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2010, avec une programmation de 543 logements, dont minimum 20% en locatif social et 68% en logements collectifs.

EPFY : Une convention de veille foncière d'une durée de trois ans (CA 18/02/2008) a été conclue avec la commune pour la réalisation de programmes d'habitat et de restructuration commerciale. Une nouvelle convention de veille foncière, également d'une durée de 3 ans (CA 20/10/2011), a été conclue avec la commune pour la réalisation de projets urbains. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 5 M€.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 28 avril 2009. Les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivants :

- conforter le rayonnement urbain, commercial et économique de la rive droite,
- donner à la ville une structure et une qualité garantes de son identité et de sa cohésion sociale,
- intégrer Limay dans le grand paysage de la vallée en organisant les transitions naturelles entre le fleuve et le Vexin.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Depuis une dizaine d'années, la commune de Limay a souhaité renforcer l'offre et la diversité des équipements communaux en centre-ville pour mieux répondre aux besoins de la population dans les domaines sportif et culturel tout en cherchant à développer l'attractivité du centre ancien.

Le réaménagement de l'îlot Ferdinand Buisson a débuté par la construction d'une médiathèque. Le programme d'investissement a pris du retard avec l'incendie de 2006 qui détruisit une partie des équipements existants. La commune a poursuivi les travaux en réalisant l'extension du restaurant municipal, la création d'une aire de jeux et d'un parking. La dernière tranche de travaux comprendra la construction d'une salle polyvalente à vocation sportive et la réhabilitation du foyer Marie Baudry.

En parallèle, pour conforter l'offre commerciale et artisanale de proximité, la commune a décidé d'améliorer les conditions de stationnement en créant un parking supplémentaire en centre-ville.

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de son dossier. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

1- Construction de l'espace polyvalent Ferdinand Buisson

Cf illustrations en annexe

Dans le précédent contrat départemental approuvé en 2006, la commune avait présenté une opération de réhabilitation du gymnase pour y créer une salle polyvalente. Ce projet a été abandonné en 2007, en raison de l'incendie qui a contraint la commune à démolir l'ensemble de l'édifice.

Après avoir redéfini ses besoins, la commune souhaite construire sur le même emplacement, à proximité de la médiathèque et du restaurant scolaire, un espace polyvalent à dominante sportive.

Le nouvel équipement comprendra une salle pour les sports de combat (310 m²), une salle dédiée à la musculation et au fitness (230 m²) et une salle polyvalente (100 m²) pouvant être utilisée comme salle de réunion, salle de spectacle ou pour les activités du centre de loisirs. A ces trois espaces s'ajouteront un bureau, des locaux de rangements, des sanitaires, des vestiaires et des locaux techniques.

Le mode constructif retenu est industrialisé pour notamment réduire la durée du chantier. Les façades seront traitées en enduit ciment gris avec des habillages en tôle de teinte rouille.

Montant des travaux HT, en euros	2 182 941
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

2- Création d'un parking rue de la Faïencerie

Face au manque de places de stationnement en centre-ville, la commune, après avoir arrêté dans le Plan Local d'Urbanisme une réserve d'équipement pour l'aménagement d'un parking, a acquis une parcelle située à l'angle de la rue de la Faïencerie et de l'avenue de la Paix.

Ce nouveau parking situé à proximité de services publics (gendarmerie, espace territorial du Conseil Général, Poste et Mairie) et de nombreux commerces de proximité viendra compléter l'offre actuelle de stationnement. Cependant, afin d'éviter le stationnement résidentiel, la commune souhaite créer une zone bleue limitant à deux heures l'occupation d'une place.

Pour une meilleure intégration urbaine, le parking sera paysager. Les 19 places de stationnement réalisées en dalles alvéolées seront entourées d'espaces engazonnés agrémentés de plusieurs massifs de végétaux, d'arbustes et d'arbres. Seule la voie de circulation à sens unique sera traitée en enrobé noir. Enfin, en conservant une partie du mur de pierre existant, le parking sera délimité le long de la rue de la Faïencerie et de l'avenue de la Paix par un muret d'une hauteur d'un mètre.

Montant des travaux HT, en euros	118 010
---	----------------

3- Réaménagement du foyer Marie Baudry

Le foyer Marie Baudry, situé en centre-ville est un bâtiment à l'architecture originale datant des années 30. Cet équipement associatif accueille depuis plusieurs années les séniors.

Le bâtiment d'une superficie d'environ 270 m² comprend sur trois niveaux (rez-de-jardin, rez-de-chaussée, étage) un hall d'accueil, des salles de jeux, une salle de réunion, une salle d'activités, une salle à manger, une cuisine, six bureaux et des sanitaires.

Le projet prévoit de réhabiliter l'ensemble de l'équipement qui ne répond plus aux normes techniques en vigueur en particulier en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. A ce titre, les sanitaires seront rénovés et deux rampes d'accès seront créées pour rendre accessible le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée. Les travaux comprendront également une réorganisation des locaux avec la suppression de plusieurs cloisons pour créer des espaces ouverts et spacieux adaptés aux attentes des utilisateurs. Enfin, la remise en peinture, le changement des sols et des menuiseries rendront ce lieu de rencontres plus attractif.

Montant des travaux HT, en euros	483 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	481 990

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	28 octobre 2011
Délibération du Conseil Municipal	10 novembre 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de LIMAY sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Construction de l'espace polyvalent Ferdinand Buisson	2 182 941	900 000	30%	270 000	2012
2- Création d'un parking rue de la Faïencerie	118 010	118 010	30%	35 403	2012
3- Réaménagement du foyer Marie Baudry	483 000	481 990	30%	144 597	2012
TOTAUX	2 783 951	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	17%
Contrat régional (opération 1)	150 000	5%
Financement communal	2 183 951	78%
Total des participations	2 783 951	100%

VERNOUILLET

Arrondissement de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Canton de TRIEL-SUR-SEINE

9 537 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 648 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de VERNOUILLET est située à 30 kilomètres à l'Ouest de Paris, dans la vallée de la Seine, sur la rive gauche. Elle est desservie par la RD 154 et bénéficie d'un franchissement de la Seine par le pont de Triel-sur-Seine. Sa gare permet de rejoindre Paris en 25 minutes environ.

OIN : La commune de VERNOUILLET est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Poissy en tant qu'entité secondaire.

EPCI : La commune ne fait partie d'aucun établissement intercommunal à fiscalité propre.

Evolution de la population 1999-2008 : + 0,5% (pop. RGP 99 : 9 471 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 8%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 5 logements

La commune a signé un premier CDOR pour la période 2007-2009. Le rythme de construction a été finalement supérieur à l'objectif fixé soit 53 logements par an contre un objectif de 46 logements par an. La commune va signer un second CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 276 logements, dont un minimum de 20% en locatif social et 69% en logements collectifs.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 6 février 2001. La dernière modification simplifiée a été approuvée le 27 mai 2010. Une révision est actuellement en cours.

Dans la perspective d'une stabilisation démographique, la commune souhaite conforter son image résidentielle et patrimoniale. Pour cela les principaux objectifs du POS sont les suivants :

- requalifier le tissu urbain existant,
- limiter l'urbanisation des franges de la ville.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune s'est engagée dans un projet de revalorisation du centre-ville avec la construction de logements, la création d'un parking souterrain et de locaux commerciaux. Cette dynamique de développement nécessite d'importants investissements communaux notamment pour le maintien d'une offre scolaire suffisante.

Aujourd'hui, la commune de Vernouillet souhaite offrir à ses habitants un pôle pédagogique à vocation culturelle permettant d'accueillir les activités de l'Association Artistique de Vernouillet et plus largement les divers acteurs de la vie culturelle et artistique communale. Pour cela, elle a choisi d'implanter la nouvelle Ecole de Musique, de Danse et des Arts, en entrée de ville, à proximité de la maison de l'enfance, du club de tennis, de la Maison des Buissons (salles pour les associations) et de son parc public.

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de son dossier. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

Cf illustrations en annexe

Pour marquer l'entrée de ville et créer un bâtiment public visible et ouvert aux habitants, le parti architectural du projet s'est porté sur une construction moderne composée d'un socle en béton surmonté de deux volumes réalisés en charpente métallique. Les façades vitrées seront recouvertes d'une résille perforée en métal. Ces deux parois de verre et de métal seront séparées par une passerelle d'entretien. La toiture terrasse végétalisée sera plantée de vivaces et de graminées.

D'une superficie utile de 584 m², l'Ecole de Musique, de Danse et des Arts sera structurée en trois pôles d'enseignement artistique superposés. Face à la maison de l'enfance, l'entrée de l'équipement desservira la section musique en rez-de-chaussée. Les deux volumes qui accueilleront les sections des arts plastiques et appliqués (1^{er} étage) et de la danse (2^{ème} étage) seront orientés vers le centre-ville. Les ouvertures apporteront une lumière naturelle et une vue panoramique.

1- Construction d'une école de musique

Au rez-de-chaussée de la nouvelle école, une galerie vaste et lumineuse distribuera les salles d'éveil et de formation musicale ainsi que les studios d'instruments individuels. Les salles de percussion et le studio d'enregistrement seront accessibles au fond de la galerie pour un meilleur isolement acoustique. La salle d'orchestre de 85 m² pourra se transformer en auditorium de 60 places assises. Elle pourra également s'ouvrir sur le hall, offrant ainsi des usages multiples de l'espace. Le hall sera polyvalent, constituant aussi bien un espace d'accueil qu'un espace d'exposition et de valorisation du travail réalisé par les élèves de l'école. Enfin, un ensemble de locaux destinés à l'administration, la maintenance et l'entretien seront situés au rez-de-chaussée.

Les locaux destinés à l'enseignement des arts plastiques et arts appliqués seront situés au 1^{er} étage. Cette section sera composée de deux salles de dessins de 18 et 37 m² et d'une salle de peinture de 31 m². Cette section d'enseignement est financée dans le cadre de cette opération.

Montant des travaux HT, en euros	1 739 095
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	750 000

2- Construction d'une école de danse

L'école de danse est ouverte aux enfants dès l'âge de quatre ans, aux adolescents et aux adultes.

Au deuxième étage de ce nouvel équipement public, un plateau de danse de 98 m², des vestiaires et des sanitaires seront créés. La salle de danse qui bénéficiera d'une vue panoramique, sera conçue de manière à éviter l'ensoleillement direct.

Montant des travaux HT, en euros	527 113
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	300 000

3- Aménagement des abords des écoles de musique et de danse

Une place urbaine composée de tracés rectilignes minéraux et végétaux reliera le parvis de l'école à l'allée plantée menant à la maison de l'enfance et au parc de la maison des Buissons. Cette nouvelle place urbaine et le parvis de l'école constitueront un lieu de rassemblement des élèves et parents en toute sécurité, un lieu de valorisation visuelle du bâtiment et un lieu d'animation pour le quartier.

Au sud de l'école, le jardin des Arts, d'une superficie de 500 m², sera créé dans le prolongement des bas cotés végétalisés et de l'alignement d'arbres existants de la route départementale qui longe la parcelle. Les arbres, arbustes, graminées et vivaces résistants à la sécheresse seront privilégiés.

Le parking existant de la maison de l'enfance sera réaménagé et agrandi pour atteindre une capacité de 41 places. Une clôture permettant de fermer le site et englobant le parvis extérieur permettra de sécuriser le site.

Montant des travaux HT, en euros	489 360
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	450 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	21 octobre 2011
Délibération du Conseil Municipal	27 juin 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de VERNUILLET sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux *	Montant de la subvention en euros	Echéancier
-------------------	--	---------------------------------------	---------------	--	-------------------

1- Construction d'une école de musique	1 739 095	750 000	35%	262 500	2012
2- Construction d'une école de danse	527 113	300 000	35%	105 000	2012
3- Aménagements des abords des écoles de musique et de danse	489 360	450 000	35%	157 500	2012
TOTAUX	2 755 568	1 500 000		525 000	

* taux bonifié selon la délibération du Conseil Général du 17/12/2010

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	525 000	19%
Contrat régional	1 177 183	43%
Financement communal	1 053 385	38%
Total des participations	2 755 568	100%

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

ECHEANCIER CONTRACTUEL

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2011	2012	2013	2014
CHATOU	4 917 422	1 500 000	450 000	-	450 000	-	-

FOURQUEUX	3 764 835	1 500 000	450 000	-	210 000	240 000	-
HOUILLES	3 594 000	1 500 000	450 000	-	432 000	18 000	-
LA QUEUE- LEZ-YVELINES	1 303 764	1 300 000	390 000	-	390 000	-	-
LIMAY	2 783 951	1 500 000	450 000	-	450 000	-	-
VERNOUILLET	2 755 568	1 500 000	525 000	-	525 000	-	-
TOTAL	19 119 540	8 800 000	2 715 000	-	2 457 000	258 000	-

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2011	2012	2013	2014
CHATOU	4 917 422	1 500 000	450 000	-	-	450 000	-
FOURQUEUX	3 764 835	1 500 000	450 000	-	105 000	225 000	120 000
HOUILLES	3 594 000	1 500 000	450 000	-	-	315 000	135 000
LA QUEUE- LEZ-YVELINES	1 303 764	1 300 000	390 000	-	-	390 000	-
LIMAY	2 783 951	1 500 000	450 000	-	17 701	432 299	-
VERNOUILLET	2 755 568	1 500 000	525 000	-	-	525 000	-
TOTAL	19 119 540	8 800 000	2 715 000	-	122 701	2 337 299	255 000

Il vous est également proposé d'accepter une prorogation pour le contrat départemental de BAILLY. Par lettre du 17 octobre 2011, la commune demande à modifier l'échéancier d'une opération relative à l'aménagement du chemin de la Maltoute, initialement programmé en 2009 et devant se réaliser finalement en 2012. Ces travaux ont été retardés pour cause de contraintes techniques.

Cette modification nécessite la prorogation d'un an de la durée du contrat qui a été signé le 9 juillet 2007 et arrive à échéance après 5 ans, soit le 9 juillet 2012 (prorogation jusqu'au 9 juillet 2013).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :